

Règlement 2024 / Aperçu des plans

Indépendant		Plan Standard	Plan Optima	Plan Eco
Bases				
Salaire déterminant		salaire AVS	salaire AVS	salaire AVS
Salaire minimal		25'000.00	25'000.00	25'000.00
Salaire maximale		264'600.00	264'600.00	264'600.00
Montant de coordination		aucun	aucun	aucun
Salaire assuré		salaire AVS	salaire AVS	salaire AVS
Prestations				
Rente d'invalidité		25% du salaire assuré	40% du salaire assuré	10% du salaire assuré
Capital en cas de décès		avoir de vieillesse disponible plus 4 % d'intérêt sur les cotisations épargen jusqu'à l'âge de la retraite	avoir de vieillesse disponible plus 4 % d'intérêt sur les cotisations épargen jusqu'à l'âge de la retraite	avoir de vieillesse disponible plus 100% du salaire annuel assuré
Rente de conjoint au lieu d'un capital-décès		capital de décès : valeur actuelle de la rente de conjoint	capital de décès : valeur actuelle de la rente de conjoint	capital de décès : valeur actuelle de la rente de conjoint
Taux conversion jusqu'à 350'000 d'avoir de vieillesse		6.80%	6.80%	6.80%
Taux conversion dès 350'000 d'avoir de vieillesse		5.00%	5.00%	5.00%
Rente de conjoint après la retraite		60.00%	60.00%	60.00%
Cotisation				
	Âge			
Cotisation risque	18 - 65 / 64	2.5%	3.5%	1.5%
Cotisation épargne	18 - retraite	10%	13.5%	17%
Frais d'administration	18 - retraite	360.00	360.00	360.00